Si vous toussez

Prenez les

PASTILLES PONCELET

Les seules qui guérissent en une seule nuit

la Toux, la Grippe et la Bronchite. - Seules Pastilles conseillées par les Médecins. - 25 ans de succès

DEPOT GENERAL : PHARMACIE NORMALE DE ROUBAIX

INSERTIONS LÉGALES

LIÉVIN

Tribunal Correctionnel de Béthune

Etude de Me Edouard LIBERT, avoué près le Tribunal civil de Béthune, 3, place Lamartine (successeur de Me Victor DAQUIN).

Extrait d'un jugement rendu par la deuxième Chambre du Tribunal civil de Béthune, jugeant correctionnellement, le sept octobre 1910 :

Entre : CAUPAIN Ludovic, mineur, demeurant à Liévin, fosse No 3, 7e coron, n° 140, « agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de père et administrateur légal de la personne et des biens du jeune Alfred Caupain, cantonnier, son fils encore mineur, issu de son mariage avec la dame Octavie Coupé, demeurant avec lui ; »

Demandeur, comparant et constituant par Me LIBERT, avoué, et plaidant par Me LECLERCQ, avocat : — d'une part ;

Et : PLOUVIER François-Victor, 30 ans, délégué mineur, demeurant à Liévin :

Défendeur, comparaissant en personne et assisté de Me BITOR, avocat, d'autre part ;

En présence de M. le Procureur de la République près ce Tribunal.

Attendu que le sieur Plouvier a fait imprimer et distribuer le samedi vingt-trois avril 1910, dans la maison à Liévin, spécialement dans les cours de la fosse No 3, des placards renfermant des injures et des diffamations à l'adresse du jeune Alfred Caupain et de son père : — que ces placards dont l'un d'eux — après avoir été dûment timbré — a été reçu de la manière suivante : « Enregistré à Béthune le 15 juin 1910, folio 84, case 1137, reçu 1 fr. 25, décimes compris. — signé : Duchaut », contiennent, particulièrement : « Elections législatives du 24 avril 1910, troisième circonscription de Béthune, et le titre : « Les Partisans de l'Ordre » et se terminent après un « Aux Electeurs : Certains directeurs m'demandent pourquoi je ne fais pas de conférence. Je suis exténué pour le moment ; en outre, le temps me manque, car il faut que j'organise notre nouveau service d'élection. Les conférences, qu'on désire, seraient utiles certainement ; elles ne sont toutefois pas indispensables. Ma déclaration et mes circulaires expriment le but que je veux poursuivre en me présentant à la députation. Si des électeurs avaient des questions à me poser, j'accompagnerais mes distributeurs dans les communes. » — par les mentions suivantes : « Vive la République sociale ! Vive Jaurès avec le respect de tous ! Vu : le candidat : François Plouvier, ancien adjoint au maire de Liévin, délégué mineur, candidat socialiste, partisan de la R. P. » contient, relativement au jeune Alfred Caupain les passages suivants : « Fait plus grave encore : tous les gens de Liévin et des environs ont encore à la mémoire l'assassinat de Sauvanet par les fanatiques rouges du numéro trois de Liévin, un premier mai, il y a trois ans. Lamendin fit acquitter l'auteur principal de ce monstrueux assassinat, commis en plein jour, et toujours sous l'œil de la police ! De plus en plus fort : Lamendin commande une réception officielle pour la rentrée de l'assassin, avec le concours de la musique et d'autres sociétés municipales. Cette manifestation était odieuse et ignoble. Le père de l'assassin le comprit, et ayant plus de pudeur que le souteneur, il n'accepta pas que son fils soit en tête du cortège et le fit passer par un chemin détourné. »

Attendu que ces passages concernant, à l'encontre du jeune Alfred Caupain, des injures et des diffamations : que, sans doute, celui-ci n'y est pas nommé ; mais que, pour pouvoir se prévaloir d'excès de cette sorte, il n'est pas nécessaire d'y avoir été nommé ; qu'il suffit d'y avoir été désigné de telle façon qu'il ne puisse y avoir doute sur la personne visée ; que tel est bien le cas ; qu'en effet, à la suite de la mort du sieur Sauvanet, survenue en mai 1908, une instruction fut ouverte contre diverses personnes, parmi lesquelles le jeune Alfred Caupain ; que plusieurs d'entr'elles furent renvoyées devant le tribunal correctionnel, et que le jeune Caupain seul fut traduit devant la Cour d'assises du Pas-de-Calais ; que, par arrêt de cette juridiction du 25 juillet 1908, il fut acquitté de la prévention relevée contre lui ; que, lorsque le jeune Caupain rentra à Liévin, plusieurs parents et amis se portèrent à sa rencontre pour le féliciter ; qu'après les avoir remerciés, le jeune Caupain se retira chez lui, accompagné de son père : que ce sont ces faits que rapporte, en les dénaturant, l'auteur du placard sus-rappelé ; mais qu'il en résulte nettement que c'est bien le jeune Alfred Caupain qui y est visé ; qu'il y est qualifié d'« auteur d'un monstrueux assassinat commis en plein jour « et sous l'œil de la police » ; que l'on y parle d'« assassinat par « les fanatiques rouges du numéro 3 de Liévin » ; de manifestation « odieuse et ignoble » commandée « pour la rentrée de l'assassin ; que le sieur Ludovic Caupain y est désigné par ces mots : « le père de l'assassin » ; que l'on insinue qu'il se serait opposé aux manifestations et félicitations à l'adresse de son fils ;

Que ces expressions, contenues dans un écrit répandu dans le public à un grand nombre d'exemplaires imprimés, constituent bien les délits de diffamations et d'injures publiques, prévus par les articles 23, 29, 32, 33 et 60 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse ; qu'elles sont de nature à nuire gravement à l'honneur et à la considération du jeune Caupain et de son père ;

Attendu qu'il existe dans la cause des circonstances atténuantes, à raison du manque d'antécédents judiciaires du prévenu ;

Par ces motifs,

Le Tribunal déclare Plouvier François convaincu des délits d'injures et de diffamation par la voie de la presse qui lui sont imputés ;

En conséquence, le condamne pas corps en une amende de seize francs ;

Le condamne, en outre, au paiement des dommages et dépens, dans la limite de cinq décimes sur l'amende prononcée ;

Condamne Plouvier [illegible] envers la partie civile, liquidés à la somme de quarante-deux francs 18 centimes, y compris le coût du présent jugement.

Et, statuant sur les conclusions de la partie civile :

Attendu que, par le fait dont il s'agit, le défendeur a occasionné au demandeur un préjudice dont il lui doit réparation ;

Que le Tribunal possède dans la cause des éléments suffisants pour fixer l'importance de ce préjudice ;

Condamne Plouvier à payer à la partie civile, à titre de dommages-intérêts, la somme de cinquante francs, avec les intérêts judiciaires ;

Ordonne, en outre, aux frais du défendeur, l'insertion d'un extrait du présent jugement dans un journal de la région, au choix du demandeur, et dit que son coût ne pourra dépasser cinquante francs, — ainsi qu'il sera ci-après ;

Et, sur appel de la partie condamnée, il a été jugé par arrêt de la Cour d'appel de Douai du 29 novembre 1910, enregistré, qu'il a confirmé, pour le surplus, le jugement sus-rappelé et a condamné le sieur Plouvier aux dépens de première instance et d'appel ;

Dit la partie civile tenue des frais du procès envers l'Etat, sauf son recours contre le condamné, lesdits frais liquidés à la somme de deux francs, pour droit de poste ;

Fixe la durée de la contrainte par corps à deux mois, s'il y a lieu de l'exercer.

Ainsi fait et prononcé à l'audience susdite, tenue par MM. Gaillard, juge, faisant fonctions de vice-président, le titulaire étant décédé ;

Roset, juge ;

Rocquillon, juge suppléant ;

En présence de M. Codron, substitut du Procureur de la République ;

Et assistés de M. Lecuille, commis-greffier.

Pour extrait :

12882.6. Edouard LIBERT.

Etude de Me DE VRIERE, avoué à Lille, 28, rue d'Inkermann.

DIVORCE

Assistance judiciaire

Décision du 6 Mai 1911

D'un jugement rendu par défaut par la première Chambre du Tribunal Civil de Lille, le quinze juillet mil neuf cent onze enregistré,

IL APPERT :

Que le divorce a été prononcé au profit de M. Jules-Eugène MONFET, demeurant à Roubaix.

Ayant pour avoué Me DE VRIERE.

A l'encontre de Mme Marie-Ernestine BOUS, ménagère, demeurant à Roubaix, boulevard de Strasbourg.

Pour extrait :

13465.6 Signé : E. DE VRIERE.

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à Mlle LACROIX, O.-G., Pharm.ne Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseigts demandés (Pl. 1x18).

Bons Mouleurs

sont demandés aux Ateliers de Lesquin. 12445.6.

DETTES

Saint-Andre-les-Lille

M. Charles GUERMONPREZ, rue Sadi-Carnot, 37, à Saint-André-les-Lille, a l'honneur d'informer le public qu'il ne paie ses dettes que sur présentation de factures, rue Emestine LAHON, sans y ajouter de documents complémentaires.

BRIQUES

Terrain propre à desservir un four Hoffman, situé près d'une ville et en bordure d'un canal. — S'adresser pour tous renseignements au bureau du journal.

BRASSERIE DES MOULINS CORMAN-VANDAME — TÉL. 566

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE A QUALITÉ ÉGALE

BIERES RENOMMÉES

35-37, Rue d'Arras, LILLE

Maladies de la Femme

Le Retour d'Age

Exiger ce portrait

RETOUR D'AGE.

JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé SOURY

car elle seule peut Vous guérir

VINS et SPIRITUEUX

A. BISQUEY D'ARRAING, Propriétaire Viticulteur

Chevalier du Mérite Agricole

47 à 53, allées de Boutaut, à Bordeaux

Seul dépositaire des « RHUMS de la HAVANE »

S'adresser pour renseign. et comm. au représentant Georges Pagant, 77, r. Pont-du-Lion-d'Or, Lille

DISPARITION DES RHUMATISMES

de la Goutte, des Névralgies et Douleurs

en prenant des plantes sudorifiques Achille LIEVIN. Efficacité surprenante. Prix du traitement : 1 fr. 25 ; par la poste : 1 fr. 45.

Seul dépôt : AU MEDECIN D'HERBES, rue Léon-Cambetta, 94, à LILLE. — Expéditions au dehors tous les jours contre mandats ou timbres-poste.

MESDAMES

En cas de troubles périodiques, de retards irréguliers des époques, vous vous débarrasserez facilement en peu de jours et sans souffrir avec le seul PERIO-SPECIFIQUE K T. Envoi sur simple demande à M. CATTET, Pharmacien-Spécialiste, à St-AMAND (Nord).

Meeting de 1910 à Boulogne-sur-Mer

Classement Voiturettes :

1er, 2me, 3me

LION-PEUGEOT

battant dans le Classement général un nombre considérable de grosses voitures

Lion-Peugeot s'adjuge également le PRIX Emile CROUY

S'adresser :

Maison DELANSORNE, 95, Rue Nationale, LILLE

Tenez! Le

CACAO BLOOKER

(en poudre solubilisé)

c'est le meilleur.

Préparation connue : en boîtes rondes

" nouvelle : " " carrées.

La dernière bat toute concurrence et réduit le prix à

fr. 6 — la boîte de 1 kilo.
" 3.10 " " " 500 gr.
" 1.65 " " " 250 "
" 0.85 " " " 125 "

En vente partout.

SORTIE D'ATELIER

Le moment le plus dangereux pour les poumons de l'ouvrier est celui où il sort des ateliers. L'air froid de la rue lui donne

RHUMES, GRIPPES, BRONCHITES, TOUX, MAUX DE GORGE, etc.

Evitez ce danger en prenant quelques pastilles de Sœur Louise. Leurs bienfaisantes vapeurs purifient l'air et préservent les voies respiratoires.

LES PASTILLES DE SŒUR LOUISE GUÉRISSENT

La Boîte : 1 fr. 25

Exigez de votre pharmacien, ou demandez à boîtes franco, contre mandat-poste de 1 fr. 75, adressé au Dépositaire Général :

F. BERNAMONT Ph.cien TOURCOING

Commerçants,

Faites de la Publicité,

Vous ferez des Affaires

NOTRE ALMANACH

TOUS nos LECTEURS voudront posséder

Notre Almanach POUR 1912

C'est le plus intéressant, le plus complet,
Le plus illustré, le plus instructif,
Le plus récréatif, le plus volumineux

Il est le seul qui donne plus de 300 pages et ne coûte que 40 Centimes

Franco par la poste : 0 fr. 55

Le Réclamer à nos Vendeurs et Dépositaires

150 PIANOS Neufs et Occasions

EN 3 MAGASINS

Toutes les Marques Sérieuses

Maison MANCEL

Place de la République, 2, LILLE - Tél. 410

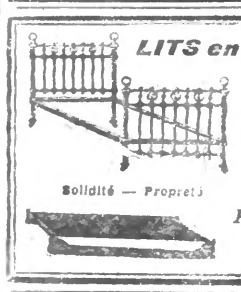

LITS en Fer et Cuivre

Sommiers Métalliques

Toile tissée en fil d'acier

Eug. HUYGE (dit PONTHIEU)

Solidité — Propreté

Rue de la Bourse 11 bis et 19 LILLE

LE BON GENIE

LILLE 4, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons
ROUBAIX, 168, rue du Collège

Vend de TOUT à Crédit

à partir de 1 franc par semaine ou 4 francs par mois

VETEMENTS, MOBILIERS, etc.
Conditions de faveur aux fonctionnaires
BICYCLETTES, MACHINES A COUDRE
COSTUMES DE PREMIERE COMMUNION
Succursales à Saint-Quentin, Calais, Dunkerque, Croix et Tourcoing

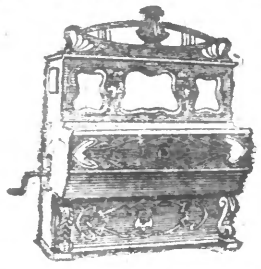

La plus Grande Fabrique de

PIANOS Automatiques

L. BAILLEUL

239, Rue du Faubourg-de-Roubaix à LILLE

(Production : DIX PIANOS par semaine)

Les plus beaux instruments
Les moins chers
par leur qualité supérieure

Succursales et Maisons de Vente :

BOULOGNE-SUR-MER, 14, rue Victor-Hugo
VALENCIENNES, 44, rue Delsaux

Garantie absolue, Modèles nouveaux
Facilités de Paiement

MALADIES INTIMES, AVARIES

On guérit RAPIDEMENT et COMPLETEMENT les Echauffements, Ecoulements, Blennorrhagie et toutes les Maladies des Voies urinaires et génitales chez l'Homme et la Femme par l'usage des

Capsules Vertes du Dr Benders

Ancien Major des Troupes Coloniales Anglaises

SYPHILIS. — La Méthode du Docteur BENDERS guérit Syphilis et toutes les Maladies de la peau en régénérant le sang.

Prix : Capsules vertes Benders..., le flacon : 5 fr. Elixir régénérateur du sang, le flacon : 5 fr.

Demandez gratis le Traité des Maladies secrètes du Docteur BENDERS, chez nos principaux Dépositaires.

E. LECLERCQ, 16, Grande-Place, Lille. — H. GERRETH, 15, rue du Chemin-de-Fer, Roubaix. — VANNEUFVILLE, à Tourcoing. — BLANCKAERT, à Wattrelos. — RUSKONE, à Douai. — SABIN-BOULET, à Valenciennes. — HUART, à Maubeuge. — DEMODE, à Denain. — GOSSIEAUX, à Dunkerque. — SIX, à Armentières. — PINARD, à Lens. — GODIN, à Hénin-Liétard. — CRESSON à Liévin. — Docte SERQUET, rue Lafayette, à Calais — MAES, à Mouscron

10e ANNÉE

GRAND BUREAU A Grande-Place LILLE

Propriété de MM. SCHNERB, FAVIER et Cie qui en font le service gratuit à leur clientèle.

Renseignement Général

Journal Quotidien des cours du Samedi et distribué le Dimanche matin. — Demander spécimen

Renseignements Généraux — Revue des Marchés de LILLE, PARIS et BRUXELLES